



Envoyé en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publié le

ID : 011-211101753-20251028-DE_2025_027-DE

SLO

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE : 7

« Finances locales »

SOUS-DOMAINE : 7.5

« subventions »

OBJET :

Développement et sécurisation
des modes doux
Tranche 2 Route de St Papoul
Demande de subvention

Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11

**CONVOCATION C.M.
EN DATE DU :**
22/10/2025

**AFFICHAGE EN DATE
DU :** 29/10/2025

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :** 29/10/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2025/27

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2025 à 21h00

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI, Stéphane SAOUMA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé depuis de nombreuses années une réflexion pour aménager ses espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie et développer les modes de circulation douce à l'intérieur de l'agglomération.

Le cœur de village ayant été traité, et face aux nouvelles constructions ou projets de constructions, le déploiement des circulations douces et leur sécurisation sont devenus nécessaires, et attendus par la population et les usagers.

Une étude avait été menée par l'ATD 11 pour sécuriser le quartier Penavayre, la Route de Saint-Papoul, la Route de Castelnaudary et des Crozes.

La première étape a été réalisée sur le quartier Penavayre en 2023.

Monsieur le Maire présente la suite de l'étude établie par l'ATD 11 et relative à l'aménagement de la 2^{ème} tranche qui concernera la Route de Saint-Papoul (RD126), en agglomération.

Ce programme de travaux, ayant pour objectifs de sécuriser et assurer l'accessibilité pour les modes doux, apaiser et maîtriser les vitesses, améliorer la lisibilité des carrefours et développer les aménagements paysagers, est estimé à **105 000 € HT**.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Préfecture de l'Aude une subvention aussi élevée que possible au titre de la DETR 2026 pour alléger la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

D'APPROUVER le projet établi par l'ATD11 pour la 2^{ème} tranche de travaux d'un montant global de 105 000 € HT,

DE SOLLICITER une aide financière aussi élevée que possible de la Préfecture de l'Aude au titre de la DETR 2026 pour réaliser ces travaux

DE PRENDRE ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les 2 ans qui suivent la date d'octroi des aides, et que la durée totale de validité des subventions est fixée à 4 ans ;

DE REUNIR sa part contributive ;

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION

LE :

PAR DELEGATION

LE :

(signature)

Prénom NOM

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux
Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 28 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

